ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE

المملكة المغربية
وزارة إعداد التراب الوطني و التعمير و الإسكان و سياسة المدينة
الوكالة الوطنية للتجديد الحضري وتأهيل المباني الآيلة للسقوط

Avis d'achat sur bons de commande N° 26/2026/ANRUR

17 NOV. 2026

La Directrice Générale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR) procède à l'achat sur bons de commande des prestations objets du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet : La réalisation des prestations topographiques pour le relevé de l'existant à l'intérieur et à l'extérieur des Bâtiments menaçant ruine avec délimitation des surfaces des éléments constituant la bâtisse (avec Scan 3D) et établissement des plans de délimitation des bâtiments menaçant ruine (BMR) au niveau de la Préfecture de Rabat.

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité	Quantité
1	**La réalisation des prestations topographiques pour le relevé de l'existant à l'intérieur et à l'extérieur des Bâtiments menaçant ruine avec délimitation des surfaces des éléments constituant la bâtisse (avec Scan 3D) et établissement des plans de délimitation des bâtiments menaçant ruine (BMR) au niveau de la Préfecture de Rabat.**	**La réalisation des prestations topographiques pour le relevé de l'existant à l'intérieur et à l'extérieur des Bâtiments menaçant ruine avec délimitation des surfaces des éléments constituant la bâtisse (avec Scan 3D) et établissement des plans de délimitation des bâtiments menaçant ruine (BMR) au niveau de la Préfecture de Rabat, conformément aux termes de référence ci-joints.**	**Bâtisse**	**20**

1. **Lieu d'exécution** : Rabat.
2. **Dépôt des plis** : les plis des concurrents sont déposés soit par voie électronique dans le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
3. **Délai d'exécution** : quatre (04) mois à compter à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencement des prestations.
4. **Date et heure limites de réception des devis des concurrents** : quarante-huit (48) heures à compter de la date de publication de l'avis d'achat.
5. **Autres garanties exigées** :
   - Cautionnement définitif de mille dirhams (1.000,00 DH).
   - Une copie certifiée de la décision d'inscription à l'ordre des Ingénieurs géomètres topographes et l'attestation de situation régulière avec les instances de l'ONIGT ;
   - Au moins deux (02) attestations de références de prestations similaires ;
   - Les CV et les copies légalisées conformes des diplômes du personnel qu'il propose et un tableau récapitulant leurs expériences dans des prestations similaires.

1

Azhar KTITOU
Directrice Générale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine